



Nos Réf : XB/PA26

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2022-89 : Autorisation provisoire d'ouverture d'un établissement de spectacle équestre

Le Maire de Maiche,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public (Arrêté Ministériel du 25/06/1980),

VU l'arrêté du 5 février 2007 relatif aux établissements de type L,

CONSIDERANT le dépôt du dossier de permis de construire et de l'autorisation de travaux fait le 15 décembre 2022 en mairie de Maiche n° PC 025 356 20 R 0006 M02 et AT 025 356 22R0006,

CONSIDERANT que ce dossier est à l'étude,

CONSIDERANT la volonté de M Charly FEUVRIER d'organiser un spectacle les 20, 21, 22, 23, 27, 28, 29 et 30 décembre 2022,

ARRETE

Article 1 :

Est autorisée à titre provisoire l'ouverture d'un établissement de spectacle équestre

Situé lieu-dit Le Cerneux – 25120 Maiche

Exploité par le GAEC DU CERNEUX – 25120 MAICHE

Type : L Catégorie : 4^{ème}

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M Charly FEUVRIER

Publié sur le site internet le 16 décembre 2022

Maiche, le 15 décembre 2022

Le Maire,

Régis LIGIER.

